"IF WE TRAVEL, LET'S GO FIRST CLASS"

P.E. Trudeau, 17 septembre 1980

PAR L'Hon. Serge Joyal



Le Très Honorable Pierre Elliot Trudeau et l'Honorable Serge Joyal, 1982

VOILÀ LA HAUTEUR DE LA BARRE PLACÉE PAR LE PREMIER MINISTRE TRUDEAU LORSQU'IL S'ADRESSA AU CAUCUS DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS AVANT DE DÉCLENCHER L'INITIATIVE HISTORIQUE QUI ALLAIT MODIFIER LES FONDEMENTS DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL CANADIEN. (LE RÉFÉRENDUM DU QUÉBEC VENAIT D'AVOIR LIEU LE 20 MAI 1980.)

Ce commentaire lapidaire qui qualifiait à la fois la démarche et la substance même de l'initiative survenait après près de trois heures de débats internes où tout un chacun, à tour de rôle, au micro venait plaider, qui pour la protection des minorités, qui pour le statut de la femme (comme on référait à l'époque à la condition de la femme dans la société), qui pour la reconnaissance des Indiens (le terme autochtone n'avait pas encore pris racine dans le vocabulaire).

La file au micro s'allongeait, et d'est en ouest les doléances séculaires des groupes étaient déballées, exposées. L'heure était enfin venue de corriger les abus historiques qui hantaient la conscience nationale depuis des siècles. Si nous allions avoir une charte des droits, il fallait qu'elle soit plus «moderne» que la Déclaration des droits des Nations Unies, déclara le Sénateur Lamontagne. Tant qu'à n'en faire une, aussi bien qu'elle ait des dents!

À tour de rôle, nous venions dénoncer les injustices, les abus que l'histoire récente ou lointaine emportait dans ses pages. L'heure avançait, ce mercredi matin là, et la salle, surchauffée par autant de plaidoiries, commençait à devenir incrédule : il y avait tant de torts à redresser et tant de sujets à couvrir que tout à coup s'est mis à flotter un certain sentiment d'irréalité : l'atmosphère était devenue quasi surréaliste, il serait impossible «de répondre à tout ça en même temps».

Trudeau, le premier ministre, avait retiré sa veste : plus les heures s'écoulaient, plus ses yeux devenaient brillants. Contrairement au coureur dont on perçoit la fatigue par la tension évidente des muscles après trois tours de piste, lui prenait de l'alan, semblait se réchauffer, son visage esquissant de temps à autre un effet de surprise lorsque l'intervention au micro soulevait un point qui l'avait piqué.

À la fin, nous n'avions plus de position : assis depuis des heures sur des chaises de simili-cuir vert plastifié, inconfortables, nous attendions le moment magique où Trudeau allait enfin se lever.

Il y avait en fait toujours une chimie qui se développait dans des caucus aussi exceptionnels.

Les points de vue sont si différents, les sujets tellement diversifiés que la somme devient une sorte de magma inqualifiable, et l'autorité morale du Premier ministre tient à sa capacité d'en ré-émerger d'un coup, comme pour un plongeur qui se serait jeté dans les eaux troubles d'un Gange.

Il baissa la tête, regarda la table devant lui, deux ou trois bouts de papier griffonnés, et tout à coup, debout, les manches relevées, le col défait, il nous lança, provocateur, « If we travel, let's go first class! ».

Le signal était donné; comme pour se libérer de toute cette tension chaude, nos rires sonores emplirent la salle. Seuls les anciens Premiers ministres libéraux, figés dans leur cadre sur les murs autour de la salle, retinrent leur éclat de rire...

LA MEILLEURE CHARTE AU MONDE, 5 MOIS PLUS TARD, 12 FÉVRIER 1981

C'était la veille du dépôt du rapport du Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur le projet de Charte. Auparavant, le 3 novembre 1980, j'avais été nommé co-président du Comité par le Premier ministre Trudeau. Comment et pourquoi, c'est une autre histoire ...

Pendant trois mois et demi, le Comité que je co-présidais avec le Sénateur Harry Hays, un homme jovial et bon vivant, 71 ans, n'avait pas dérougi. Le Comité avait siégé pendant près de 300 heures en 106 séances. Il avait entendu 314 témoins dont les Premiers ministres de 4 provinces et ceux des deux Territoires. La majorité d'entre eux étaient contre une Charte constitutionnelle. Les 10 chartes provinciales suffisaient, selon eux, à protéger les personnes. À lui seul le ministre de la Justice (l'hon. Jean Chrétien) avait témoigné 39 fois, et son suppléant, 9 fois.

Pendant 267 heures d'affilée, les caméras de télévision avaient couvert les séances et les témoignages du Comité. Seulement pour l'étude, article par article, du projet de Charte, le comité avait mis plus de 90 heures.

Sous la lumière crue et blanchâtre des projecteurs, les députés et sénateurs du Comité partageaient avec tous un même objectif : faire de ce projet de Charte des droits et libertés la meilleure Charte qui soit, au monde.

Y ajouter aussi la meilleure formule possible d'amendement à la Constitution, pour s'assurer qu'à l'avenir, on ne soit plus enfermé dans le corset de l'unanimité. Des vetos régionaux assortis d'un référendum national; en cas d'impasse le peuple aurait le dernier mot. La souveraineté du pays serait ainsi formellement remise entre les mains des citoyens. On y était enfin parvenu.

Finalement, le Comité s'était entendu pour apporter 58 amendements au projet initial. Et des amendements substantiels.

La plupart du temps ils étaient l'aboutissement de témoignages passionnés devant les membres du Comité. Des descendants des 20,881 canadiens d'origine japonaise (dont plus de 75% étaient nés au Canada) internés dans des camps pendant la Seconde guerre mondiale. Les parents des étudiants franco-ontariens dont les ancêtres s'étaient battus contre le Règlement 17 en Ontario. Les Métis, ces éternels exclus des négociations entourant les revendications territoriales. Ni blancs, ni Indiens, parias des deux cultures.

Les groupes de femmes, celles-là même que le gouvernement avait combattu jusqu'à Londres, au Comité judiciaire du Conseil Privé en 1929, pour les exclure de la définition de personnes aptes à siéger au Sénat!

La liste s'était allongée : les handicapés; ceux qui avaient souffert de discrimination à cause de leur orientation sexuelle; les citoyens de descendance noire, les juifs, que les politiques d'immigration avaient exclus du Canada pendant l'Holocauste...

Et puis flottait au-dessus de tous ces témoignages, frais à la mémoire de chacun, le dernier référendum du Québec, et la question à trancher : fallait-il faire quelque chose, ou valait-il mieux remballer?

Sous la lumière crue et blanchâtre des projecteurs, les députés et sénateurs du Comité partageaient avec tous un même objectif : faire de ce projet de Charte des droits et libertés la meilleure Charte qui soit, au monde.

C'était donc la définition même du pays qui nous avait occupé l'esprit, soir et matin, matin et soir, pendant tous ces longs mois d'hiver où, chaque matin, à 7 heures, avec les sous-ministres Roger Tassé et Barry Strayer, l'adjoint législatif du ministre de la Justice, Eddy Goldenberg, nous avions révisé assidûment le travail du Comité et supervisé les recherches à faire.

Si nous allions en fait avoir une Charte, ce serait pour toutes les personnes, peu importe l'état, le statut, la condition, citoyen ou pas.

Je relisais mes notes prises pendant les séances, et dans ma tête trottaient ces vers de Victor Hugo appris à une autre époque :

> *«Courbé comme un cheval qui sent venir son maître, ils se disaient entre eux, quelqu'un de grand va naître.»*

Nous avions le sentiment de vivre à un tournant de l'histoire. 20 ans plus tard, il faudrait mesurer si nos espoirs seraient comblés, et nos craintes dissipées.

L'Hon. Serge Joyal c.p., o.c. a été député à la Chambre des Communes du Canada de 1974 à 1984. Il a été Secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor en 1980, Ministre d'état en 1981, Co-président du Comité conjoint du Sénat et de la Chambres des Communes chargé du rapatriement de la Constitution en 1980-81, Secrétaire d'état de 1982 à 1984. Assermenté au Sénat en 1997 pour le district de Kennebec.